

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 290

Artikel: Logements des personnes âgées : des villes à réinventer
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rien ne servirait, à partir de telles constatations, de se morfondre dans une culpabilisation générale sur le thème « la faible fécondité des couples suisses est contre nature et anti-économique ». L'essentiel est d'abord, aujourd'hui, de mesurer l'enjeu démographique, d'apprendre à tenir compte de celui-ci comme d'une composante majeure de notre avenir commun. A la clef de toute analyse, une alternative inéluctable, et depuis longtemps résumée par Alfred Sauvy dans une formule-choc, « croître ou vieillir ». Dans cette perspective, impossible de tricher avec une donnée simple, mais dont les prolongements sont systématiquement ignorés: une population qui voit son taux de reproduction diminuer est certaine d'être confrontée au problème du vieillissement (et plus la

chute du taux en question sera rapide, plus, à long terme, le vieillissement sera important).

En Suisse, le diagnostic est donc particulièrement net. Depuis longtemps déjà, la fécondité des couples helvétiques diminue en effet à tous les âges de procréation. Ce mouvement est rapide depuis dix ans, et n'est certainement pas près de prendre fin. En bref, cela signifie que dans les vingt-cinq années à venir, on peut s'attendre (voir le tableau page 4) à une augmentation spectaculaire de la proportion de personnes de plus de 65 ans, et surtout de celle des personnes de plus de 80 ans. D'où des modifications considérables à prévoir dans l'organisation de notre société. Il n'est que de considérer, notamment, l'évolution du nombre des « dépendants » pour s'en convaincre (la popu-

lation indépendante dans le tableau ci-dessous : 0 - 19 ans et 65 ans et plus):

Populations dépendantes pour 1000 actifs ²

	CH 1930	CH 1970	CH 2000
Population jeune (0 - 19 ans)	803	754	564
Pop. inactive adulte (20 - 64 ans)	429	429	429
Population âgée (65 ans et +)	165	281	366
Population dépendante totale	1397	1484	1359

² op. cit.

● **SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO**

Logements des personnes âgées: des villes à réinventer

Dans le remarquable travail cité plus haut, et consacré à la démographie suisse et vaudoise, les auteurs examinent systématiquement le poids du vieillissement de la population sur l'organisation de notre société. Voici ce que souligne par exemple Pierre Gilliland, directeur de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud et co-rédacteur de l'ouvrage en question au chapitre du logement:

Le vieillissement de la population est l'un des principaux facteurs d'accroissement du nombre de « ménages » d'une seule personne. Plus d'un ménage sur quatre a, comme chef de ménage, une personne âgée de plus de 65 ans. Or, la longévité croissante conduira à un nombre plus grand encore de personnes veuves, vivant fréquemment seules. Et la plus grande part de l'accroissement du nombre d'habitants sera celui des personnes de plus de 65 ans.

Les personnes âgées souhaitent avant tout continuer à habiter dans les logements qu'elles ont occupés pendant leur vie active. Cependant, sur

le plan de la santé et du confort, il est judicieux (avant la retraite même) que des personnes âgées puissent emménager dans des appartements mieux conçus et agencés en fonction des handicaps de l'âge. Il est à la fois économique et humain d'éviter une rupture de contact des personnes âgées avec leur milieu de vie (la rupture avec le milieu professionnel étant pour beaucoup une retraite « couperet »). A cet effet, il faut chercher les moyens de maintenir l'indépendance des vieillards. Les personnes âgées préfèrent vivre dans le cadre auquel elles se sont habituées, même s'il est inadapté. Mais elles ont également besoin de sécurité. De mauvaises conditions précipitent les états d'invalidité. Un facteur de santé et d'indépendance réside dans la disposition, sur le marché du logement, d'appartements spécialement aménagés pour les personnes âgées; ainsi des logements intégrés dans les quartiers (qui ont une préférence nette des vieillards par rapport aux cités de vieillesse). Or, l'offre actuelle d'appartements ne correspond pas aux besoins et aux possibilités financières des personnes âgées. Cette inadéquation pèse lourdement sur l'ensemble du marché du logement.

La demande existe potentiellement, mais ne s'exprime guère. C'est souligner la nécessité d'avoir

des appartements spécialement équipés, sans pour autant faire une construction de type ségréatif isolant plus encore les personnes âgées. Il s'agit de prévoir des appartements de petite dimension dans les nouvelles constructions, et aussi, forme souvent plus satisfaisante et moins coûteuse, d'aménager les appartements dans lesquels vivent les personnes âgées.

Les pouvoirs publics pourraient ainsi assouplir la rotation des appartements, bloqués par la disparité des prix et le manque de mobilité des personnes âgées. Ils assureraient de plus une sécurité aux vieillards, qui craignent une résiliation de leurs baux ou une hausse de loyer, éléments susceptibles de les affecter dans leur santé.

Il s'agit là d'un problème de politique de construction et de rénovation, à considérer dans l'ensemble des possibilités d'abaissement du coût du loyer, et lié à l'évolution démographique et à l'une de ses incidences structurelles sur les besoins.

Le corollaire de cette volonté de diminuer l'institutionnalisation est un considérable développement des services de prévention, d'aide et de soins à domicile, une adéquation des services et une plus grande efficacité. Le logement est un facteur de santé.